

Article 1 : Objet

Le comité organisateur du Workshop Meioscool et Grenier Photo (Brest), proposent un concours photographique, réservé aux amateurs.

Site internet : <http://meioscool2013.sciencesconf.org/>

Article 2 : Présentation du concours

Ce concours est ouvert à tout photographe AMATEUR* quel que soit son âge et sa nationalité.

Les photos peuvent être prises par n'importe quel type d'appareil (Appareil photo numérique, appareil photo argentique, Smartphone, microscopes avec caméra numérique intégrée)

Chaque candidat peut présenter de une à trois photographies au maximum.

Article 3 : Thématique

Les photos doivent avoir un lien avec l'objectif du concours.

Le thème est « **Une plongée dans un univers microscopique** ».

Sont acceptées toutes les photos sur des sujets de petite taille (soit macro, soit photos au microscope). Tous les sujets sont valides : animaux, objets, minéraux, végétaux, etc...

Article 4 : Conditions de participation

Les candidats au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

Il n'y a pas d'obligation d'achat.

Article 5 : Modalité de participation

Pour participer, il faut envoyer la ou les photos (présentation libre**), 3 images maximum, **au format 15 ou 20cm sur la plus petite largeur (ex : 15x15-15x21-20x20-20x30) non signées**, par voie postale, à l'adresse suivante:

Daniela ZEPILLI - Laboratoire Environnement Profond - Département Etude des Ecosystèmes Profonds
IFREMER Centre de Brest - ZI de la Pointe du Diable
CS 10070 - 29280 PLOUZANE - France

Le participant doit fournir les renseignements suivants dans le courrier joint aux photos :

- Nom, prénom, adresse postale, adresse électronique.
- Le titre de la photo et si possible les données techniques de la prise de vue (appareil, objectif, vitesse, ouverture, retouches éventuelles).

Article 6 : Réception des photos

Les participants doivent envoyer leurs photos avant le 10 novembre 2013, cachet de la Poste faisant foi.

Article 7 : Critères de sélection

Le jury se réunira dans la semaine du 11 au 16 novembre 2013. Chaque membre du jury attribuera une note sur 5 à chacune des photos. Le jury devra percevoir à travers l'image, la révélation de l'univers microscopique de l'auteur, mais seront notamment pris en compte : le cadrage, la netteté, l'originalité de la prise de vue.

Article 8 : Récompenses A confirmer

1^{er} prix : 250 Euros en bons d'achat

2^{ème} prix : 200 Euros en bons d'achat

3^{ème} prix : 150 Euros en bons d'achat

4^{ème} et 5^{ème} prix : 100 Euros en bons d'achat

Du 6^{ème} au 10^{ème} prix : 50 Euros en bons d'achat

8.1 : La remise des récompenses

Nous préviendrons individuellement chaque gagnant et rendrons le palmarès final public. Nous leur demanderons le fichier original pour la réalisation des tirages expo.

8.2 : Les gagnants se verront remettre leurs prix le jour de la remise des prix.

Le prix gagné ne pourra être échangé contre de l'argent ou contre un autre prix. Il est utilisable en une ou plusieurs fois. Il est valable jusqu'au 31 MARS 2014.

Article 9 : Composition du jury

Nous faisons appel à un jury indépendant.

Le jury est composé comme suit : Marie Bescond (graphiste), Sébastien Hervé (photographe), Stéphane Moreau (photographe), Denis Robert (photographe), Jozée Sarrazin (scientifique), Daniela Zeppilli (scientifique).

Article 10 : Exclusions

Sont exclus du concours les photos répondant à une ou plusieurs clauses suivantes :

10.1 : Le dépassement de la date limite d'envoi

10.2 : Le caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur

10.3 : Le non-respect partiel ou total du présent règlement

Article 11 : Droits à l'image

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise, il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires.

Article 12 : Responsabilités

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables suite à tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

En outre, les organisateurs ne seraient être tenus responsables du non-respect du droit à l'image par le dépositaire des photos.

12.1 : Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Article 13 : Autorisations de publication

Nous respectons le droit d'auteur et n'imposons aucune clause de cession des images.

Nous ne faisons aucun usage des images non gagnantes et ne les aliénons en aucune manière.

Nous utiliserons les images gagnantes dans le cadre du concours (info, expo, projection, portfolio, site...), pour présenter le palmarès, en précisant les noms des auteurs et sans modification.

Article 14 : L'exposition

Les photos seront exposées au pendant le workshop Meioscool à l'IUEM, Brest (26-27 Novembre 2013) et à Océanopolis, Brest (28-29 Novembre 2013) à l'occasion de la Nuit Microscopique (vendredi 29 Novembre 2013, 20h30).



Ce concours ne s'apparente pas à un appel d'offres et ne se substitue pas à une commande.

*Ne peuvent participer au concours les photographes professionnels et les auto-entrepreneurs.

**Toutes les présentations sont autorisées.

Le Comité Organisateur du Meioscool

26 septembre 2013